AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0058
FR0000034639-FS0022

9 janvier 2014

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Complément à D&I 213C1505 du 7 octobre 2013

Par courrier reçu le 9 janvier 2014, la société par actions simplifiée Altrafin Participations[1] (45 avenue Kléber, 75116 Paris) a adressé à l'Autorité des marchés financiers une nouvelle déclaration d'intention modifiant sa déclaration initiale publiée le 7 octobre 2013 (cf. D&I 213C1505) comme suit :

« Altrafin Participations envisage de procéder à des acquisitions limitées d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES supplémentaires en fonction des conditions de marchés. Pour financer ces acquisitions d'actions, Altrafin Participations n'aura pas recours à de l'endettement extérieur. Elle les financera grâce à ses ressources disponibles ou, le cas échéant, par l'apport de liquidités par ses actionnaires.

Ce changement d'intention marque la volonté d'Apax de soutenir encore davantage la stratégie mise ne place par les dirigeants d'ALTRAN TECHONLOGIES en investissant des sommes supplémentaires dans cette société.

Le reste de la déclaration d'intention demeure inchangé. En particulier, ALTRAN PARTICIPATIONS réitère son intention de ne pas acquérir le contrôle d'ALTRAN ECHNOLOGIES. À cet égard, Altrafin Participations transfèrera au porteur une partie de ses actions bénéficiant d'un droit de vote double afin que le concert ne franchisse pas à la hausse les seuils de 30% du capital et des droits de vote. »

[1] Société détenue à hauteur de 54,73% par le FCPR Apax France III, représenté par la société à hauteur de 41,29% par Altamir, à hauteur de 1,54% par AlphaOmega et à hauteur de 2,44% par Altimus.